

## RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE : CORRIDA DE MUR

---

### **1. Concurrents**

L'épreuve est ouverte à toute personne (H/F) à partir de la catégorie Junior (à partir du CP). Les courses « enfants » sont ouvertes selon les âges décrits dans l'article 5.  
Le nombre de coureurs autorisés à participer est limité à 250 participants

### **2. Inscriptions**

Sur le site KLIKEGO (jusqu'à 23H le 28/02/2025)

Ou sur place jusqu'à 17H15 pour la corrida 10km avec certificat médical à jour. (idem pour les autres courses, 30 minutes avant départ)

### **3. Remise des dossards**

Les dossards seront distribués sous les halles Hervé Le Lu le samedi 01 mars à partir de 14h30 et devront être retirés au moins 20 minutes avant la course.

### **4. Coût des inscriptions**

9€ sur Klikego (ou sur place)

2€ la course ados

1€ les courses du CP à la 6ème

**NB :** les bénéfices des inscriptions iront aux deux associations des écoles de Guerlédan à savoir l'Amicale Laïque de Guerlédan et APEL St Joseph Mûr de Bretagne/Guerlédan

### **5. Horaires de départs**

Le départ se fera entre les halles et l'église à :

Enfants du CP au CE2 : **15 h00** pour une distance d'environ 500m

Enfants du CM1 à la 6ème : **15h30** pour une distance d'environ 1 500m

Ados de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> : **16h30** pour une distance d'environ 3km

Juniors et Adultes (16 ans et +) : **17h30** pour une distance d'environ 10km

### **6. Dossard**

Le dossard doit être fixé devant de manière lisible ; soit sur la poitrine, soit devant les hanches sur une ceinture.

Rétrocession de Dossard Interdite

### **7. Récompenses**

- Podium pour les trois premiers de chaque course (féminin et masculin)

- Une récompense pour le meilleur déguisement de chaque course

### **8. Certificats Médicaux**

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

Justificatif d'Aptitude à joindre à votre inscription :

- Licence sportive délivrée par la FFA ou FFTRI

- PPS obligatoire

- Autorisation parentale obligatoire et documents annexes

### **9. Possibilité d'annulation**

Toute demande de désengagement est acceptée jusqu'au 24 février inclus à minuit avec remboursement de l'engagement sauf frais de dossier klikego.

Au-delà, les demandes d'annulation ne seront plus recevables (remboursées)

### **10. Ravitaillements**

1 ravitaillement unique à l'arrivée réservé aux coureurs

**NB :** Sur le site, une buvette et salon de thé à votre disposition

### **11. Respect des signalisations et consignes de sécurité**

L'organisation met en place un fléchage tout au long du parcours. Le balisage, le code de la route et les signaleurs doivent être respectés par les concurrents.

En cas de non-respect de ces consignes, l'organisation se réserve le droit de mettre hors course un concurrent.

Des secouristes seront également présents sur l'épreuve. L'organisation vérifiera le circuit avant les courses.

### **12. Droit d'Image**

Chaque concurrent autorise l'organisateur et les médias à utiliser ou faire utiliser son nom, son image dans le cadre de sa participation aux épreuves.

### **13. Assurance Organisation**

L'organisation est couverte en responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.